

Image not found or type unknown



La procédure de conciliation, qu'est-ce c'est ?

Fiche pratique publié le 23/10/2014, vu 557 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Ouverte à l'entreprise ou à l'association in bonis ou en état de cessation depuis moins de 45 jours, la procédure de conciliation vise à la conclusion d'un accord entre le débiteur et ses créanciers, avant l'intervention d'une procédure plus contraignante.

La procédure de conciliation est réservée aux associations ou aux entreprises exerçant une activité commerciale et artisanale éprouvant une difficulté juridique, économique et financière, avérée ou prévisible.

[Voir le détail](#)